

L'acteur Saïd Bogota condamné à 16 ans de prison pour tentative d'assassinat

Deux autres complices ayant activement participé aux faits ont été condamnés à des peines de 10 et 13 ans de prison.

Article rédigé par



franceinfo avec AFP

France Télévisions

Publié le 22/09/2021 06:17 Mis à jour le 22/09/2021 07:45

Temps de lecture : 1 min.



L'acteur Saïd Bogota, le 22 février 2016. (WIKIMEDIA COMMONS)

L'acteur Saïd Bogota, connu pour ses rôles dans *Taxi 5* et *Pattaya*, a été condamné, mardi 21 septembre, à 16 ans de prison par la cour d'assises des mineurs de l'Essonne pour avoir enlevé, séquestré et tenté de tuer un adolescent de 17 ans sur fond de jalousie amoureuse.

Un mineur, accusé de "complicité d'enlèvement", de "séquestration" et de "tentative d'assassinat", a été acquitté. Deux autres complices ayant activement participé aux faits ont été condamnés à des peines de 10 et 13 ans de prison. L'acteur et ses deux complices sont condamnés pour des violences contre un jeune apprenti mécanicien, nouveau compagnon de l'ex-petite amie de Saïd Bogota.

La victime enlevée et torturée

Les faits remontent à 2018. Cette année-là, la victime est enlevée au mois de décembre. Le jeune homme est retenu dans une cave d'immeuble où Saïd Bogota et ses deux complices lui font subir de nombreux sévices, dont des jets d'acide et de gaz lacrymogène en plein visage.

Inquiétés par une voisine qui s'étonne du bruit, les ravisseurs le transportent, aveuglé et ayant du mal à respirer, dans un champ isolé. Ils continuent de le molester, allant "*crescendo*" dans la violence, avait rappelé l'avocat général, qui avait requis 15 à 17 ans de prison contre le comédien, qualifié "*d'instigateur*" du crime.

Deux tirs de flashball

L'adolescent reçoit deux tirs de flashball à courte distance à la tête avant que Saïd Bogota, de son propre aveu, ne lui inflige une vingtaine de coups de crochet de remorquage au crâne. Selon la victime, l'acteur panique : "*Maintenant qu'il a vu ma tête, il faut le terminer.*" L'apprenti est alors aspergé d'essence et incendié.

Le comédien avait brièvement avoué mercredi avoir voulu tuer l'adolescent alors qu'il s'enfuyait, avant de revenir sur cette confession deux jours plus tard. De son côté, l'avocat de la victime, **Francis Szpiner**, s'est "*réjoui que la cour ait reconnu*" ce que son client avait subi et ait retenu "*la préméditation et l'intention homicide*".